

de l'instruction religieuse dans les lycées et dans les maisons libres : " Dans les lycées de l'Etat, disait-elle, c'est la partie des classes la moins considérée ; les élèves, voyant le peu d'importance que leurs maîtres y attachent, la négligent tout à fait. Le cours de religion est comme un enseignement de bonne volonté, une chose surérogatoire et facultative, tellement que dans la plupart des collèges universitaires, il n'a pas même l'importance des leçons de gymnastique et d'équitation.

" Dans les maisons ecclésiastiques elles-mêmes, sans en excepter les petits séminaires, l'instruction religieuse proprement dite n'occupe qu'une trop faible place. On y consacre à peine une heure de classe par semaine, et les élèves sont assez disposés à la considérer comme une classe de repos, un temps de diversion à leurs études habituelles."

Une autre Revue, *l'Enseignement chrétien*, constatait en 1886, que " l'instruction religieuse n'a généralement pas dans les collèges catholiques la place qui lui revient et qu'elle ne donne pas les résultats qu'on pourrait en espérer."

Aujourd'hui, ce ne sont plus des plaintes isolées que l'on entend, c'est un concert d'observations et de réclamations, et pour employer une expression en vogue, on peut dire qu'il y a une *question de l'enseignement religieux dans l'éducation secondaire*.

L'Alliance des maisons chrétiennes a mis cette question au programme de ses réunions annuelles, et voici qu'un congrès de jeunes gens tenu à Marseille et où les universitaires occupaient une large place a voulu aussi traiter à fond la question. Un excellent rapport y a été lu par M. Guiraud, professeur à Bordeaux : et depuis, ce rapport a paru dans le *Correspondant* (n° du 10 juin dernier).

Ces jeunes gens ont fait une enquête et beaucoup d'établissements libres ont bien voulu leur répondre. L'enquête a porté sur ces trois points : 1° la valeur intellectuelle du personnel enseignant ; 2° l'importance donnée à l'instruction religieuse dans le système général des études ; 3° les méthodes et les programmes.

Pour l'aumônerie des lycées, l'administration diocésaine fait en général un choix sérieux. Elle prend un vicaire de cathédrale qui a fait preuve d'une certaine facilité de parole, un ancien professeur de collège libre, un savant archéologue, un bachelier, un licencié même.

Dans les maisons ecclésiastiques, l'enseignement religieux est